

MORISSON – GRADY PLAN

31th July 1946

Extract from the Speech by the Right Hon. Herbert Morrison in the House of Commons on 31st July, 1946, describing the "Provincial Autonomy Plan" for Palestine (with explanatory map)

REPRESENTATIVES of His Majesty's Government and the Government of the United States, whom I shall describe as the expert delegations, have completed their examination of the recommendations made in the report of the Anglo-American Committee of Inquiry on the problems of European Jewry and Palestine ("Miscellaneous No.8 (1946)," Cmd. 6806).

The experts made unanimous recommendations on both sides, British and American, as to the policy to be adopted in respect of all the matters covered by the report of the Anglo-American Committee; and I think that I should outline, inevitably at some length, the main features of their proposals.

The expert delegations first dealt with the recommendations of the Anglo-American Committee regarding the position of the Jews in Europe. The events of recent years, after Hitler's rise to power, have given a special emphasis to the character of the Jewish National Home as a sanctuary for those who could reach it from among the tragically few survivors of European Jewry.

It is the pressure of immigration from Europe that has so intensified the difficulties of the Palestine problem. The Anglo-American Committee recognised that Palestine alone cannot meet the immigration needs of the Jewish victims of Nazi and Fascist persecution, and recommended that our two Governments, in association with other countries-for the whole world shares the responsibility-should endeavour immediately to find new homes for all displaced persons, irrespective of creed or nationality.

PLAN MORISSON - GRADY

31 juillet 1946

Extrait du discours prononcé par le très honorable Herbert Morrison à la Chambre des communes le 31 juillet 1946, décrivant le "Plan d'autonomie provinciale" de la Palestine (avec carte explicative)

Les REPRÉSENTANTS du Gouvernement de Sa Majesté et du Gouvernement des Etats-Unis, que je qualifierai de délégations d'experts, ont achevé leur examen des recommandations formulées dans le rapport de la Commission d'enquête anglo-américaine sur les problèmes des juifs d'Europe et de Palestine ("Divers n° 8 (1946)", Cmd.6806).

Les experts ont fait des recommandations unanimes des deux côtés, britannique et américain, quant à la politique à adopter en ce qui concerne toutes les questions couvertes par le rapport de la Commission anglo-américaine ; et je pense qu'il me faut exposer, inévitablement de manière assez détaillée, les principales caractéristiques de leurs propositions.

Les délégations d'experts se sont d'abord penchées sur les recommandations de la Commission anglo-américaine concernant la position des Juifs en Europe. Les événements de ces dernières années, après l'arrivée au pouvoir d'Hitler, ont particulièrement mis l'accent sur le caractère du Foyer National Juif en tant que sanctuaire pour ceux qui pouvaient y accéder parmi les quelques survivants tragiquement rares des Juifs européens.

C'est la pression de l'immigration en provenance d'Europe qui a tant intensifié les difficultés du problème palestinien. La Commission anglo-américaine a reconnu que la Palestine ne peut à elle seule répondre aux besoins d'immigration des victimes juives des persécutions nazies et fascistes et a recommandé que nos deux gouvernements, en association avec d'autres pays - le monde entier en partage la responsabilité - s'efforcent de trouver immédiatement de nouveaux foyers pour toutes les personnes déplacées, sans distinction de croyance ni de nationalité.

The expert delegations proposed that our two Governments should adopt the following means of making an immediate contribution to the solution of this problem. First, they proposed that our two Governments should seek to create conditions favourable to the resettlement of a substantial number of displaced persons in Europe itself, since it is recognised that the overwhelming majority will continue to live in Europe. In the British and American zones of Germany and Austria, our two Governments are doing their utmost to assist resettlement and to eradicate anti-Semitism. In Italy and the ex-enemy satellite States, the authorities will be required by the Peace Treaties to secure to all persons under their jurisdiction human rights and the fundamental freedoms. As regards the countries in Europe, the expert delegations recommended that our Governments should support the efforts of the United Nations to ensure the protection of those rights and freedoms. Further, by assisting to re-establish political and economic stability in Europe, we should continue to contribute to the restoration of those basic conditions which will make possible the reintegration in Europe of a substantial number of displaced persons, including Jews. But, when all that is possible has been done in Europe, it is clear that new homes must be found overseas for many whose ties with their former communities have been irreparably broken.

Les délégations d'experts ont proposé que nos deux gouvernements adoptent les moyens suivants pour apporter une contribution immédiate à la solution de ce problème.

Premièrement, ils ont proposé que nos deux gouvernements s'efforcent de créer des conditions favorables à la réinstallation d'un nombre substantiel de personnes déplacées en Europe même, puisqu'il est reconnu que l'écrasante majorité continuera à vivre en Europe. Dans les zones britannique et américaine de l'Allemagne et de l'Autriche, nos deux gouvernements font tout leur possible pour aider à la réinstallation et éradiquer l'antisémitisme. En Italie et dans les anciens États satellites ennemis, les traités de paix obligeront les autorités à garantir à toutes les personnes relevant de leur juridiction les droits de l'homme et les libertés fondamentales. En ce qui concerne les pays d'Europe, les délégations d'experts ont recommandé que nos gouvernements appuient les efforts déployés par l'ONU pour assurer la protection de ces droits et libertés. En outre, en aidant à rétablir la stabilité politique et économique en Europe, nous devrions continuer à contribuer au rétablissement des conditions de base qui permettront la réintégration en Europe d'un nombre important de personnes déplacées, y compris les Juifs.

Mais, lorsque tout ce qui est possible a été fait en Europe, il est clair qu'il faut trouver de nouveaux foyers à l'étranger pour beaucoup de ceux dont les liens avec leurs anciennes communautés ont été irrémédiablement rompus.

The expert delegations outlined the following measures-some of which are already in train-designed to promote this movement. First, we should continue to press for the establishment of an International Refugee Organisation designed to deal effectively with the problem of refugees and displaced persons as a whole. Secondly, we should give strong support at the forthcoming General Assembly of the United Nations to an appeal calling upon all Member Governments to receive in territories under their control a proportion of the displaced persons in Europe, including Jews. I should here interpolate that His Majesty's Government in the United Kingdom have already given a lead in this matter by accepting a commitment to promote the resettlement of about 235,000 Polish troops and civilians and their dependants. This is, of course, in addition to refugees admitted during the period of Nazi persecution, of whom some 70,000 Jews remain in the United Kingdom. His Majesty's Governments in the Dominions have been informed of the action being taken by His Majesty's Government in the United Kingdom, and they will, we hope, support the appeal to Member Governments of the United Nations, an appeal which will include an invitation to receive a number of displaced persons in the territories under their control.

Les délégations d'experts ont présenté les mesures suivantes, dont certaines sont déjà en cours d'élaboration, destinées à promouvoir ce mouvement.

Premièrement, nous devons continuer à faire pression pour la création d'une Organisation internationale pour les réfugiés conçue pour traiter efficacement le problème des réfugiés et des personnes déplacées dans son ensemble.

Deuxièmement, nous devrions soutenir fermement, lors de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies, un appel lancé à tous les gouvernements membres pour qu'ils reçoivent dans les territoires sous leur contrôle une partie des personnes déplacées en Europe, y compris les Juifs.

Je dois ici interpoler le fait que le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni a déjà donné l'exemple en acceptant l'engagement de promouvoir la réinstallation d'environ 235 000 soldats et civils polonais et de leurs Dominions, et qu'il a déjà pris l'initiative dans ce domaine. Cela s'ajoute, bien sûr, aux réfugiés admis pendant la période de persécution nazie, dont quelque 70 000 Juifs demeurent au Royaume-Uni.

Les gouvernements de Sa Majesté dans les dominions ont été informés des mesures prises par le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni et ils appuieront, nous l'espérons, l'appel lancé aux gouvernements Membres de l'ONU, appel qui comprendra une invitation à accueillir un certain nombre de personnes déplacées dans les territoires sous leur contrôle.

I also understand that the United States, where 275,000 refugees, including 180,000 Jews have permanently resettled in the same period, are now resuming normal immigration and expect to receive some 53,000 immigrants each year from the European countries from which the displaced persons are drawn. Finally, pending the establishment of an International Refugee Organisation, we shall, in co-operation with the Government of the United States, continue to promote the resettlement of refugees and displaced persons through the agency of the Inter-Governmental Committee on Refugees. Plans are in preparation, in co-operation with the nations concerned, for resettling large numbers of displaced persons in Brazil and other South American countries.

It will thus be seen from what I have said that the broader aspects of the refugee and displaced persons problem have not been overlooked, nor the restoration of conditions in Europe permitting the re-integration there of as many displaced persons, including Jews, as may wish to remain. The ability and talent of Jews and others is needed for the difficult tasks of reconstruction that lie ahead. At the same time, we are taking urgent and practical steps to ensure that other countries as well as Palestine will contribute to the resettlement of those displaced persons, including Jews, who must look elsewhere than to Europe for their permanent homes.

Je crois également comprendre que les États-Unis, où 275 000 réfugiés, dont 180 000 Juifs, se sont réinstallés définitivement au cours de la même période, reprennent maintenant une immigration normale et s'attendent à accueillir chaque année quelque 53 000 immigrants des pays européens d'où proviennent les personnes déplacées.

Enfin, en attendant la création d'une Organisation internationale pour les réfugiés, nous continuerons, en coopération avec le Gouvernement des États-Unis, à promouvoir la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées par l'intermédiaire du Comité intergouvernemental pour les réfugiés. Des plans sont en préparation, en coopération avec les pays concernés, pour réinstaller un grand nombre de personnes déplacées au Brésil et dans d'autres pays d'Amérique du Sud.

Il ressort donc de ce que j'ai dit que les aspects plus larges du problème des réfugiés et des personnes déplacées n'ont pas été négligés, pas plus que le rétablissement des conditions permettant la réintégration en Europe d'autant de personnes déplacées, y compris les Juifs, qu'ils souhaitent rester. La capacité et le talent des Juifs et des autres sont nécessaires pour les tâches difficiles de reconstruction qui nous attendent. Dans le même temps, nous prenons des mesures urgentes et pratiques pour faire en sorte que d'autres pays ainsi que la Palestine contribuent à la réinstallation de ces personnes déplacées, y compris les Juifs, qui doivent chercher ailleurs qu'en Europe leur foyer permanent.

In formulating a new policy for Palestine, the expert delegations accepted as a basis the principles laid down in the third recommendation of the Anglo-American Committee, that Palestine as a whole can be neither a Jewish nor an Arab State, that neither of the two communities in Palestine should dominate the other, and that the form of Government should be such as to safeguard the interests in the Holy Land of both Christendom and the Moslem and Jewish faiths.

The expert delegations argue as follows: The political aspirations of the two communities in Palestine are irreconcilable. The conflict which these aspirations have provoked is so bitter, that there is little hope of securing within any reasonable period that measure of co-operation between Arab and Jew which would make possible the establishment in Palestine of a unitary system of Government, consistent with these basic principles, in which each people played its part. The only chance of peace, and of immediate advance towards self-governing institutions, appears to lie in so framing the constitution of the country as to give to each the greatest practicable measure of power to manage its own affairs. The experts believe that, in present circumstances, this can best be secured by the establishment of Arab and Jewish Provinces, which will enjoy it large measure of autonomy under a central Government. It is their proposal that, for this purpose, Palestine shall be divided into four areas, an Arab Province, a Jewish Province, a District of Jerusalem and a District of the Negeb. The Jewish Province would include the great bulk of the land on which Jews have already settled and a considerable area between and around the settlements. The Jerusalem District would include Jerusalem, Bethlehem and their immediate environs.

En formulant une nouvelle politique pour la Palestine, les délégations d'experts ont accepté comme base les principes énoncés dans la troisième recommandation de la Commission anglo-américaine, à savoir que la Palestine dans son ensemble ne peut être ni un Etat juif ni un Etat arabe, qu'aucune des deux communautés en Palestine ne doit dominer l'autre, et que la forme du gouvernement doit être de nature à sauvegarder les intérêts en Terre Sainte, à la foi musulmane et juive.

Les délégations d'experts font valoir les arguments suivants : Les aspirations politiques des deux communautés en Palestine sont inconciliables. Le conflit que ces aspirations ont provoqué est si amer qu'il y a peu d'espoir d'assurer, dans un délai raisonnable, la coopération entre Arabes et Juifs qui permettrait l'établissement en Palestine d'un système de gouvernement unitaire, conforme à ces principes fondamentaux, dans lequel chaque peuple joue son rôle. La seule chance de paix et de progrès immédiat vers des institutions autonomes semble résider dans la formulation de la constitution du pays de manière à donner à chacun la plus grande mesure possible de pouvoir pour gérer ses propres affaires. Les experts estiment que, dans les circonstances actuelles, le meilleur moyen d'y parvenir est d'établir des provinces arabes et juives, qui jouiront d'une large autonomie sous un gouvernement central. Ils proposent que, à cette fin, la Palestine soit divisée en quatre régions, une province arabe, une province juive, un district de Jérusalem et un district du Néguev. La province juive comprendrait la majeure partie du territoire sur lequel les Juifs se sont déjà installés et une superficie considérable entre les colonies et autour de celles-ci. Le district de Jérusalem comprendrait Jérusalem, Bethléem et leurs environs immédiats.

The Negeb District would consist of the uninhabited triangle of waste land in the South of Palestine beyond the present limits of cultivation. The Arab Province would include the remainder of Palestine; it would be almost wholly Arab in respect both of land and of population. The provincial boundaries would be purely administrative boundaries, defining the area within which a local legislature would be empowered to legislate on certain subjects and a local executive to administer its laws. They would have no significance as regards defence, Customs or communications, but, in order to give finality, the boundaries, once fixed, would not be susceptible of change except by agreement between the two Provinces. A provision to this effect would be embodied in any trusteeship agreement, and in the instrument bringing the plan into operation. The provincial governments would have power of legislation and administration within their areas with regard to a wide range of subjects of primarily provincial concern. They would also have power to limit the number and determine the qualifications of persons who may take up permanent residence in their territories after the introduction of the plan. The provincial governments would be required by the instrument of government which establishes the fundamental law to provide for the guarantee of civil rights and equality before the law of all residents, and for the freedom of interterritorial transit, trade and commerce.

Le district du Neguev comprendrait le triangle inhabité des terres incultes dans le sud de la Palestine au-delà des limites actuelles de la culture.

La province arabe comprendrait le reste de la Palestine ; elle serait presque entièrement arabe en ce qui concerne tant la terre que la population.

Les limites provinciales seraient des limites purement administratives, définissant la zone à l'intérieur de laquelle une assemblée législative locale serait habilitée à légiférer sur certains sujets et un exécutif local à administrer ses lois. Elles n'auraient aucune importance en matière de défense, de douanes ou de communications, mais, pour donner un caractère définitif, les frontières, une fois fixées, ne pourraient être modifiées que par accord entre les deux provinces. Une disposition à cet effet serait incluse dans tout accord de fiducie et dans l'instrument de mise en œuvre du régime. Les gouvernements provinciaux auraient le pouvoir de légiférer et d'administrer dans leurs domaines respectifs en ce qui concerne un large éventail de sujets d'intérêt principalement provincial. Ils auraient également le pouvoir de limiter le nombre et de déterminer les qualifications des personnes qui pourront établir leur résidence permanente sur leur territoire après l'introduction du plan. Les gouvernements provinciaux seraient tenus par l'instrument gouvernemental qui établit la loi fondamentale de garantir les droits civils et l'égalité devant la loi de tous les résidents, ainsi que la liberté de transit, d'échange et de commerce interterritoriaux.

The provincial governments would have the necessary power to raise money for the purpose of carrying out their functions. There would be reserved to the Central Government exclusive authority as to defence, foreign relations, Customs and Excise. In addition, there would be reserved initially to the Central Government exclusive authority as to the administration of law and order, including the police and courts, and a limited number of subjects of all-Palestine importance. The Central Government would have all powers not expressly granted to the provinces by the instrument of government. An elected Legislative Chamber would be established in each Province. An executive, consisting of a chief Minister and a Council of Ministers, would be appointed in each Province by the High Commissioner from among the members of the Legislative Chamber after consultation with its leaders. Bills passed by the Legislative Chambers would require the assent of the High Commissioner. This, however, would not be withheld unless the Bill is inconsistent with the instrument of government, whose provisions would afford safeguards for the peace of Palestine and for the rights of minorities.

It would also be necessary to reserve to the High Commissioner an emergency power to intervene if a Provincial Government fails to perform, or exceeds, its proper functions. The executive and legislative functions of the Central Government would initially be exercised by the High Commissioner, assisted by a nominated Executive Council. Certain of the departments of the Central Government would be headed, as soon as the High Commissioner deems practical, by Palestinians.

Les gouvernements provinciaux auraient le pouvoir nécessaire pour recueillir des fonds aux fins de l'exercice de leurs fonctions.

L'autorité exclusive en matière de défense, de relations extérieures, de douanes et d'accises serait réservée au gouvernement central.

En outre, l'autorité en matière d'administration de l'ordre public, y compris la police et les tribunaux, ainsi qu'un nombre limité de sujets d'importance exclusivement palestine, serait initialement réservée au Gouvernement central.

Le gouvernement central aurait tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément conférés aux provinces par l'instrument du gouvernement.

Une chambre législative élue serait établie dans chaque province. Un exécutif, composé d'un ministre en chef et d'un conseil des ministres, serait nommé dans chaque province par le haut-commissaire parmi les membres de la Chambre législative après consultation de ses dirigeants. Les projets de loi adoptés par les Chambres législatives nécessiteraient l'assentiment du Haut Commissaire. Toutefois, cela ne serait pas refusé à moins que le projet de loi ne soit incompatible avec l'instrument du gouvernement, dont les dispositions offriraient des garanties pour la paix de la Palestine et les droits des minorités.

Il serait également nécessaire de réserver au Haut Commissaire un pouvoir d'intervention d'urgence si un gouvernement provincial ne s'acquitte pas de ses propres fonctions ou les dépasse. Les fonctions exécutives et législatives du Gouvernement central seraient initialement exercées par le Haut Commissaire, assisté d'un Conseil exécutif désigné. Certains départements du Gouvernement central seront dirigés, dès que le Haut Commissaire le jugera utile, par des Palestiniens.

The High Commissioner would establish a Development Planning Board and a Tariff Board composed of representatives of the Central Government and of each province. In the Jerusalem District, a council would be established with powers similar to those of a municipal council. The majority of its members would be elected, but certain members would be nominated by the High Commissioner. The Negeb District would be administered, for the time being, by the Central Government.

This plan for provincial autonomy would greatly simplify the problem of Jewish immigration into Palestine. Though final control over immigration would continue to rest with the Central Government, this control would be exercised on the basis of recommendations made by the Provincial Governments. So long as the economic absorptive capacity of the province was not exceeded, the Central Government would authorise the immigration desired by the Provincial Government. It would have no power to authorise immigration in excess of any limitations proposed by the Provincial Governments. Thus, though the Government of the Arab Province would have full power to exclude Jewish immigrants from its Province, the Jewish Province would, normally, be able to admit as many immigrants as its Government desires. As part of this plan, the experts suggest that it would become possible to accept the recommendations of the Anglo-American Committee for the immediate admission of 100,000 Jewish immigrants into Palestine, and for continuing immigration thereafter. The experts prepared a plan for the movement of 100,000 Jews from Europe into the Jewish area of Palestine, and this plan would be set in motion as soon as it is decided to put into effect the scheme as a whole.

Le Haut Commissaire établirait un Conseil de planification du développement et une commission tarifaire composé de représentants du Gouvernement central et de chaque province. Dans le district de Jérusalem, un conseil serait créé avec des pouvoirs similaires à ceux d'un conseil municipal. La majorité de ses membres seront élus, mais certains d'entre eux seront nommés par le Haut-Commissaire. Le district du Neguev serait administré, pour le moment, par le gouvernement central.

Ce plan d'autonomie provinciale simplifierait grandement le problème de l'immigration juive en Palestine. Bien que le contrôle final de l'immigration resterait du ressort du gouvernement central, ce contrôle serait exercé sur la base des recommandations formulées par les gouvernements provinciaux.

Tant que la capacité d'absorption économique de la province n'est pas dépassée, le gouvernement central autorise l'immigration souhaitée par le gouvernement provincial. Il n'aurait pas le pouvoir d'autoriser l'immigration au-delà des limites proposées par les gouvernements provinciaux.

Alors que le gouvernement de la province arabe aurait le plein pouvoir d'exclure les immigrants juifs de sa province, la province juive serait normalement en mesure d'admettre autant d'immigrants que son gouvernement le souhaite.

Dans le cadre de ce plan, les experts suggèrent qu'il serait possible d'accepter les recommandations de la Commission anglo-américaine pour l'admission immédiate de 100 000 immigrants juifs en Palestine et la poursuite de l'immigration par la suite. Les experts ont préparé un plan pour le déplacement de 100 000 Juifs d'Europe vers la région juive de Palestine, et ce plan sera mis en œuvre dès qu'il sera décidé de mettre en œuvre l'ensemble du plan.

The immigration certificates would be issued as rapidly as possible, and every effort would be made to complete the operation within 12 months of the date on which the immigration begins. The immigrants would be selected, primarily, from Jews in Germany, Austria and Italy, and priority would be given to those who have already spent some time in assembly centres in those countries and to others who, though no longer in those centres, were liberated in Germany and Austria. Within those groups, priority would be given to building craftsmen and agricultural workers, young children, the infirm and the aged. The bulk of the 100,000 would be drawn from Germany, Austria and Italy; any certificates available for the Jews in other countries of Eastern and South Eastern Europe would be issued only to orphan children. Shipment would proceed at the maximum rate consistent with the clearance of the transit camps in Palestine, in which the immigrants would be temporarily accommodated until they could be absorbed.

Under this plan, the United States Government would be asked to undertake sole responsibility for the sea transportation of those Jewish refugees, to whom I have referred, from Europe to Palestine. They would provide the ships and would defray the whole cost of sea transportation. They would also provide food for the immigrants for the first two months after their arrival in Palestine. The cost of transferring and settling this number of persons in Palestine would, of course, be considerable.

Les certificats d'immigration seraient délivrés le plus rapidement possible et tous les efforts seraient faits pour terminer l'opération dans les 12 mois suivant la date à laquelle l'immigration commence. Les immigrants seraient sélectionnés principalement parmi les Juifs d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie, et la priorité serait donnée à ceux qui ont déjà passé un certain temps dans des centres de rassemblement dans ces pays et à ceux qui, bien qu'ils ne soient plus dans ces centres, ont été libérés en Allemagne et en Autriche. Au sein de ces groupes, la priorité serait donnée aux artisans du bâtiment et aux travailleurs agricoles, aux jeunes enfants, aux handicapés et aux personnes âgées. La majeure partie des 100 000 certificats proviendra d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie ; tous les certificats disponibles pour les Juifs d'autres pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est ne seront délivrés qu'aux enfants orphelins. L'expédition se ferait au rythme maximum compatible avec le dédouanement des camps de transit en Palestine, dans lesquels les immigrants seraient temporairement hébergés jusqu'à ce qu'ils puissent être absorbés.

Dans le cadre de ce plan, le gouvernement des États-Unis serait invité à assumer seul la responsabilité du transport maritime des réfugiés juifs, dont j'ai parlé, de l'Europe vers la Palestine. Ils fourniraient les navires et prendraient en charge la totalité du coût du transport maritime. Ils fourniraient également de la nourriture aux immigrants pendant les deux premiers mois suivant leur arrivée en Palestine. Le coût du transfert et de l'installation de ce nombre de personnes en Palestine serait, bien entendu, considérable.

The Jewish organisations have accepted the financial responsibility, and the experts saw no reason why the required finance should not be found from reparations, from contributions by world Jewry and from loans. The experts accepted the recommendation of the Anglo-American Committee that improvements of the economic and social conditions of the Arabs in Palestine were desirable. The programme which they suggested would include the provision of a health service comparable to that already available to the Jews, an expansion of educational facilities, the provision of cheap credit for the Arab cultivators, and other measures designed to increase the productivity of the land, the promotion of the co-operative movement, the development of light industries and improvements in both rural and urban living conditions.

The expert delegations gave warning that, for some years, the implementation of these and other plans for the improvement of economic opportunities and living standards in Palestine would impose heavy capital costs not eligible for loans, and would constitute a severe strain on the finances of Palestine. The setting up of the provincial system would also entail a deficit in the budget of the Arab Province which would have to be met by a Central Government subvention. Further financial aid for Palestine would be required if the plan, as a whole, is to be carried out. To meet this situation, the experts suggested that the United States should be asked to make a substantial grant to the Government of Palestine, to be used principally for financing Arab development projects not suitable for self-liquidating loans, and for assisting in the meeting of extraordinary expenditure during the transitional period, while this country should be asked to take ultimate responsibility for meeting Palestine's annual budgetary deficit up to the time when increased revenues made this unnecessary.

Les organisations juives ont accepté la responsabilité financière, et les experts ne voyaient aucune raison de ne pas trouver le financement nécessaire par des réparations, des contributions des juifs du monde entier et des prêts. Les experts ont accepté la recommandation de la Commission anglo-américaine selon laquelle il était souhaitable d'améliorer la situation économique et sociale des Arabes en Palestine. Le programme qu'ils ont suggéré comprendrait la fourniture d'un service de santé comparable à celui qui est déjà à la disposition des Juifs, l'expansion des établissements d'enseignement, l'octroi de crédits bon marché aux cultivateurs arabes et d'autres mesures destinées à accroître la productivité de la terre, la promotion du mouvement coopératif, le développement des industries légères et des améliorations des conditions de vie tant rurales que urbaines.

Les délégations d'experts ont mis en garde contre le fait que, pendant quelques années, la mise en œuvre de ces plans et d'autres plans visant à améliorer les perspectives économiques et le niveau de vie en Palestine entraînerait de lourdes dépenses en capital non admissibles au bénéfice de prêts et exercerait une forte pression sur les finances de la Palestine. La mise en place du système provincial entraînerait également un déficit dans le budget de la province arabe qui devrait être couvert par une subvention du gouvernement central. Une aide financière supplémentaire pour la Palestine serait nécessaire si le plan, dans son ensemble, devait être mis en œuvre. Pour faire face à cette situation, les experts ont suggéré qu'il soit demandé aux États-Unis d'Amérique d'accorder une subvention substantielle au Gouvernement palestinien, qui servirait principalement à financer des projets de développement arabes ne se prêtant pas à l'auto-liquidation et à aider à couvrir les dépenses extraordinaires pendant la période de transition, tandis que ce pays devrait être chargé d'assumer l'ultime responsabilité du déficit budgétaire annuel de la Palestine jusqu'au moment où l'augmentation des recettes ne serait plus nécessaire.

The experts believed that the need for economic development in Palestine should be considered against the background of the Middle East as a whole. They understood that the Governments represented in the Arab League were now examining the possibilities of economic development in their countries, and they, therefore, suggested that if any of those States found difficulty in obtaining international loans for this purpose the United States should authorise large-scale development loans. These loans would be made through an appropriate agency for the development of the Middle East region, including Palestine. Most large-scale development from which Palestine could benefit should be undertaken in cooperation at least with Transjordan, and probably with Syria and Lebanon. The experts proposed that, subject to the consent of the Government, of Transjordan, the common water resources of both Palestine and Transjordan should be surveyed as soon as possible by consulting engineers acting under government auspices.

I have now completed my outline of the recommendations of the expert delegations. His Majesty's Government, believing that these recommendations represent the best line of advance towards a solution of the problem, informed the United States Government of their willingness to accept them as a basis for negotiation. We had hoped before the Debate to receive from President Truman his acceptance, but we understand that he has decided, in view of the complexity of the matter, to discuss it in detail with the United States expert delegation who are returning to Washington for the purpose.

Les experts ont estimé que la nécessité d'un développement économique en Palestine devait être examinée dans le contexte du Moyen-Orient dans son ensemble. Ils ont cru comprendre que les gouvernements représentés au sein de la Ligue arabe examinaient actuellement les possibilités de développement économique de leurs pays et ils ont donc suggéré que si l'un de ces États éprouvait des difficultés à obtenir des prêts internationaux à cette fin, les États-Unis devraient autoriser des prêts au développement à grande échelle. Ces prêts seraient accordés par l'intermédiaire d'un organisme approprié pour le développement de la région du Moyen-Orient, y compris la Palestine. La plupart des projets de développement à grande échelle dont la Palestine pourrait bénéficier devraient être entrepris en coopération au moins avec la Transjordanie, et probablement avec la Syrie et le Liban.

Les experts ont proposé que, sous réserve de l'accord du Gouvernement de la Transjordanie, les ressources en eau communes de la Palestine et de la Transjordanie soient examinées dès que possible par des ingénieurs-conseils agissant sous les auspices du Gouvernement.

J'ai maintenant terminé mon exposé des recommandations des délégations d'experts. Le Gouvernement de Sa Majesté, estimant que ces recommandations représentent la meilleure voie à suivre pour parvenir à une solution du problème, a informé le Gouvernement des États-Unis qu'il était disposé à les accepter comme base de négociation.

Nous avons espéré avant le Débat recevoir l'acceptation du Président Truman, mais nous croyons comprendre qu'il a décidé, compte tenu de la complexité de la question, d'en discuter en détail avec la délégation d'experts américains qui sont de retour à Washington à cette fin.

The President is thus giving further consideration to the matter, and we hope to hear again from him in due course. Meanwhile, however, the situation in Palestine will brook no delay. We are inviting the representatives of the Jews and Arabs to meet us for discussion of these problems and we hope that we shall be able to bring before them as a basis for negotiation the plan recommended by the expert delegations. If it is found acceptable, our intention would be that it should be embodied in a trusteeship agreement for Palestine. But I should make it clear that we mean to go ahead with discussion with Arabs and Jews of a constitutional scheme on these lines. We believe that it offers many advantages to both communities in Palestine. The Jews will be free to exercise a large measure of control over immigration into their own Province, and to forward there the development of the Jewish national home. The Land Transfers Regulations will be repealed. It will be open to the Government of the Arab Province to permit or to refuse permission to Jews to purchase land there, but the area of the Jewish Province will be larger than that, in which Jews are free to buy land at present. The Arabs will gain, in that the great majority of them will be freed once and for all from any fear of Jewish domination. The citizens of the Arab Province will achieve at once a large measure of autonomy and powerful safeguards will be provided to protect the rights of the Arab minority left in the Jewish Province. To both communities the plan offers a prospect of development, of which there would be little hope in a unitary Palestine.

Le Président poursuit donc l'examen de la question et nous espérons l'entendre à nouveau en temps voulu. Dans l'intervalle, cependant, la situation en Palestine ne connaîtra aucun retard. Nous invitons les représentants des Juifs et des Arabes à nous rencontrer pour discuter de ces problèmes et nous espérons pouvoir leur présenter comme base de négociation le plan recommandé par les délégations d'experts.

S'il est jugé acceptable, notre intention serait qu'il soit incorporé dans un accord de tutelle pour la Palestine. Mais je tiens à préciser que nous avons l'intention de poursuivre la discussion avec les Arabes et les Juifs sur un régime constitutionnel dans ce sens. Nous pensons qu'il offre de nombreux avantages aux deux communautés en Palestine. Les Juifs seront libres d'exercer un large contrôle sur l'immigration dans leur propre province et d'y faire progresser le développement du foyer national juif.

Le Règlement sur le transfert des terres sera abrogé. Le gouvernement de la province arabe aura la possibilité d'autoriser ou de refuser aux Juifs l'autorisation d'y acheter des terres, mais la superficie de la province juive sera plus grande que celle où les Juifs sont libres d'acheter des terres à l'heure actuelle.

Les Arabes y gagneront, en ce sens que la grande majorité d'entre eux seront libérés une fois pour toutes de toute crainte de la domination juive. Les citoyens de la province arabe jouiront immédiatement d'une grande autonomie et des garanties puissantes seront prévues pour protéger les droits de la minorité arabe qui reste dans la province juive.

Pour les deux communautés, le plan offre une perspective de développement, dont il y aurait peu d'espoir dans une Palestine unitaire.

In the long term, the plan leaves the way open for peaceful progress and constitutional development either towards partition, or towards federal unity. The association of representatives of the two Provinces in the administration of central subjects may lead ultimately to a fully developed federal constitution. On the other hand, if the centrifugal forces prove too strong, the way is open towards partition. Our proposals do not prejudge this issue either way. We believe that this plan provides as fair and reasonable a compromise between the claims of Arab and Jew as it is possible to devise, and that it offers the best prospect of reconciling the conflicting interests of the two communities. This, however, must be made clear. The full implementation of the experts' plan as a whole depends on United States co-operation. I hope that that will be forthcoming. If not, we shall have to reconsider the position, particularly as regards the economic and financial implications, and this is bound to affect the tempo and extent of immigration and development.

These, then, are our proposals. I ask the indulgence of the House for the fact, that I have had to stick closely to my notes in the circumstances in making this speech, because a great deal of this speech was necessarily based upon the recommendations of the expert delegations, and I was exceedingly anxious to be accurate in what I said. It would, in any event be impracticable to enter, at this stage, into greater detail regarding proposals which it is intended shall form the basis of discussion with representatives of the Arabs and Jews whom we have promised an opportunity for consultation before a final decision is reached.

A long terme, le plan laisse la voie ouverte au progrès pacifique et au développement constitutionnel, soit vers la partition, soit vers l'unité fédérale. L'association des représentants des deux provinces dans l'administration des sujets centraux peut mener à une constitution fédérale pleinement développée.

Par contre, si les forces centrifuges s'avèrent trop fortes, la voie est ouverte vers la partition.

Nos propositions ne préjugent en rien de cette question. Nous pensons que ce plan offre un compromis aussi juste et raisonnable que possible entre les revendications des Arabes et des Juifs, et qu'il offre les meilleures chances de concilier les intérêts contradictoires des deux communautés. Il faut toutefois que cela soit clair. La pleine mise en œuvre du plan des experts dans son ensemble dépend de la coopération des États-Unis. J'espère que ce sera bientôt le cas. Dans le cas contraire, nous devons reconsidérer notre position, notamment en ce qui concerne les implications économiques et financières, ce qui ne manquera pas d'affecter le rythme et l'ampleur de l'immigration et du développement.

Telles sont donc nos propositions. Je demande l'indulgence de la Chambre pour le fait que j'ai dû m'en tenir à mes notes dans les circonstances pour prononcer ce discours, parce qu'une grande partie de ce discours était nécessairement fondée sur les recommandations des délégations d'experts, et j'étais extrêmement soucieux d'être exact dans mes propos. En tout état de cause, il serait impraticable d'entrer, à ce stade, plus en détail sur les propositions qui doivent servir de base de discussion avec les représentants des Arabes et des Juifs à qui nous avons promis une possibilité de consultation avant de prendre une décision finale.

I commend these proposals to the House, and I would urge upon both communities in the Holy Land to give them their most earnest consideration. While our consultations are proceeding, I would appeal to all men of good will on either side to cooperate with the Government in suppressing terrorism and in bringing to justice those responsible for crimes of violence. Let nothing be said or done that will render it more difficult to reach a final settlement. The world is weary of this senseless strife of Jew and Arab, and sickened by its barbarous incidents. It calls upon them to end a sordid chapter of history, and join with the civilised nations in building the foundations of a nobler and happier world. Their friends everywhere will anxiously await their verdict. Mere negation, however, does no good and would be particularly dangerous and regrettable in a combustible situation of the kind with which we are dealing. There is a responsibility on both Jews and Arabs to be willing to sit down as practical people to discuss, to negotiate and to talk with a view to reaching a practicable solution, with the expedition and with the sense of urgency which this grave problem demands.

Je recommande ces propositions à l'Assemblée et j'invite instamment les deux communautés de Terre Sainte à les examiner avec la plus grande attention. Pendant que nos consultations se poursuivent, je lance un appel à tous les hommes de bonne volonté de part et d'autre pour qu'ils coopèrent avec le Gouvernement afin de réprimer le terrorisme et de traduire en justice les responsables des crimes de violence. Qu'on ne dise ni ne fasse rien qui puisse rendre plus difficile la conclusion d'un règlement définitif. Le monde est las de cette lutte insensée entre Juifs et Arabes, et écœuré par ses incidents barbares. Elle leur demande de mettre fin à un chapitre sordide de l'histoire et de se joindre aux nations civilisées pour jeter les bases d'un monde plus noble et plus heureux. Leurs amis partout dans le monde attendront leur verdict avec impatience. Toutefois, la simple négation ne sert à rien et serait particulièrement dangereuse et regrettable dans une situation inflammable telle que celle que nous connaissons actuellement. Il est de la responsabilité des Juifs et des Arabes d'être prêts à s'asseoir en tant que personnes pragmatiques pour discuter, négocier et parler en vue de parvenir à une solution pratique, avec la mission et le sens de l'urgence qu'exige ce grave problème.